



## Recycler nos biodéchets devient une nécessité !

Depuis 2007, le SITOM Sud Rhône sensibilise ses usagers à la prévention et au tri des déchets. La réglementation imposant le tri et la valorisation des biodéchets au 1<sup>er</sup> janvier 2024, en privilégiant le retour à la terre, des solutions sont proposées à chacun en fonction de son habitat.

### COMPOSTAGE DE PROXIMITÉ

Pour les personnes disposant d'un espace vert individuel, le Sitom propose l'achat de composteurs à prix aidé (bon de commande via votre commune ou via le site internet du Sitom : <https://www.sitom-sud-rhone.com/je-trie/nouveaux-arrivants/je-commande-mon-composteur/>). Pour les résidences disposant d'espaces verts, la mise en place de composteurs partagés est proposée, avec aide à l'achat et accompagnement par un guide composteur du Sitom (contact : [infosdechets@sitom-sudrhone.com](mailto:infosdechets@sitom-sudrhone.com)).

Par le biais du compostage de proximité, individuel ou partagé, la matière retourne directement à la terre, enrichit votre sol, le tout dans un cercle vertueux et ultra local.

### BORNES DE COLLECTE DES BIODECHETS ALIMENTAIRES

Pour les foyers ne disposant pas d'espace vert, 9 communes expérimentent déjà la collecte des biodéchets via des bornes depuis fin 2021. Des nouvelles bornes vont être déployées sur ces mêmes communes et dans de nouvelles dès l'automne 2023.

**Commune nouvelle : C'est le cas de la commune de Simandres où une nouvelle borne sera installée.**

Les foyers préalablement inscrits à la collecte via une borne seront dotés d'un badge d'accès à l'abri bac, d'un bio seau de 10L et d'outils de communication leur permettant de savoir quels déchets déposer dans les bornes.

Les habitants sont invités à se rendre sur le lien suivant ou à scanner le

Les habitants sont invités à se rendre sur le lien suivant ou à scanner le QR Code pour pouvoir se pré-inscrire sur un abri bac : <https://forms.gle/M47hZaHDDyo8qnuG9>



Par la collecte, les biodéchets issus des bornes sont transportés et préparés sur la plateforme Ecovalim à Vourles, puis valorisés par méthanisation à Saint Symphorien sur Coise (69), permettant ainsi de produire du biogaz et un amendement organique.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

- **1/3** c'est la part des déchets alimentaires dans la poubelle des habitants
- **35 Kg/hab/an**, c'est la part estimée de biodéchets pouvant être détournée de l'incinération
- **30 tonnes** c'est la quantité de biodéchets collectés via les bornes du SITOM en 2022
- **5 min** c'est le temps nécessaire pour donner les informations utiles aux habitants et leur proposer une solution adaptée
- **20%** c'est l'objectif de réduction de la quantité d'ordures ménagères résiduelles

# Inscription pour la collecte séparée des biodéchets en apport volontaire

Vous souhaitez vous investir  
en faveur du tri des déchets alimentaires  
en participant à ce projet ?

**DEVENEZ FOYER VOLONTAIRE !**



Remplissez le formulaire en ligne sur le site internet  
du SITOM : [www.sitom-sud-rhone.com](http://www.sitom-sud-rhone.com)  
ou scannez le QR Code

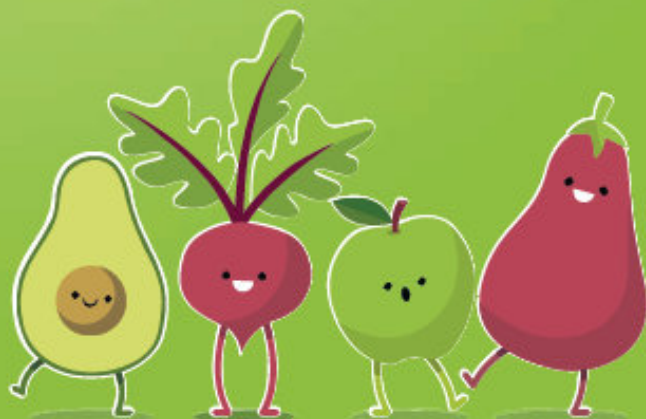
Si vous n'avez pas accès à internet,  
contactez votre mairie !



Des biodéchets bien triés  
sont bien valorisés



designed by freepik







Recycler nos biodéchets  
devient une nécessité



Formulaire  
d'inscription

Le SITOM va déployer des nouvelles bornes de collecte des biodéchets alimentaires sur 8 communes supplémentaires, et sur des communes en comportant déjà, dans le cadre d'un appel à projet avec l'ADEME. Désormais, les habitants du territoire du SITOM Sud Rhône résidant dans les centres-villes de **Marennnes, Montagny, Orliénas, Saint-Laurent-D'Agny, Sérézin, Simandres, Soucieu-en-Jarrest et Yourles** pourront se déplacer vers des abris bacs à biodéchets à proximité de chez eux pour y déposer leurs déchets alimentaires ! Ces nouveaux points d'apports volontaire de biodéchets s'ajouteront donc à ceux déjà présents sur Brignais, Chaponnay, Chaponost, Communay, Millery, Mornant, Saint-Symphorien-D'Ozon, Taluyers et Ternay.

Cette solution est proposée pour les foyers en logement collectif ou individuel qui n'ont pas/peu d'espace vert et ne peuvent pas pratiquer le compostage.

Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à **compléter ce questionnaire et à le renvoyer à l'adresse suivante : [preventiondechets@sitom-sudrhone.com](mailto:preventiondechets@sitom-sudrhone.com)** (ou au Sitom : 262 rue Barthélémy Thimonnier, Brignais) Vous pouvez aussi le remplir en ligne sur le site internet du SITOM ou **scanner le QR code** situé au dos !

Votre nom

\_\_\_\_\_

Votre prénom

\_\_\_\_\_

Votre adresse

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Nombre de personnes  
dans votre foyer

\_\_\_\_\_

Votre numéro de téléphone

\_\_\_\_\_

Courriel

\_\_\_\_\_

Vous habitez ... ?

- un logement avec un espace vert
- un logement sans espace vert

Actuellement, que faites-vous de vos déchets alimentaires ?

- ils sont jetés avec les ordures ménagères
- ils sont valorisés à domicile par compostage ou lombricompostage (technique de compostage hors-sol)
- ils sont triés et déposés dans un composteur privé (à domicile, lieu de travail, résidence secondaire, ...)
- ils sont donnés à vos animaux ou à ceux de votre entourage (poules par exemple)
- ils sont triés et déposés dans un composteur partagé entre voisins

Pour suivre le bon déroulement du projet, le SITOM a besoin de connaître vos habitudes de dépôt. Pour cela, un questionnaire à remplir vous sera transmis une à deux fois par an.

Quelques chiffres :

- **30 tonnes** c'est la quantité de biodéchets valorisés en 2022
- **5 minutes** c'est le temps nécessaire pour donner les informations utiles et remettre le matériel adapté
- **20%** c'est l'objectif de réduction de la quantité d'ordures ménagères
- **35** c'est la quantité en Kg/hab/an transformé en biogaz et compost au lieu d'être incinéré